



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Séparatisme à l'école

Question au Gouvernement n° 4628

Texte de la question

SÉPARATISME À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la semaine dernière, une étude de l'IFOP sur la montée du fait religieux dans les lycées révélait l'ampleur du séparatisme au sein même de notre système éducatif. Ainsi, plus d'un lycéen sur deux reconnaît avoir déjà été confronté à une forme d'expression du fait religieux dans son établissement, malgré le principe de laïcité, 47 % des élèves ont eu connaissance de demandes de menus confessionnels et 28 % ont constaté l'absence de filles en cours de sport au nom de la religion.

Dans les lycées relevant de l'éducation prioritaire, plus d'un élève sur deux a constaté la remise en cause des enseignements. Ce chiffre atteint 56 % pour les cours sur l'origine de la vie et la théorie de l'évolution et 58 % pour l'éducation civique et morale. Enfin, 40 % des lycéens considèrent les règles religieuses comme plus importantes que les lois de la République. Ce taux est situé entre 35 % et 65 % en fonction de la religion et entre 31 % et 55 % selon la commune.

Monsieur le ministre, le Parlement a adopté la loi confortant le respect des principes de la République il y a un an. Au cours de l'examen de ce texte, vous avez rejeté nos propositions visant à renforcer la lutte contre le séparatisme à l'école, préférant vous concentrer sur l'instruction en famille. Vous avez également refusé de renforcer les contrôles des établissements scolaires hors contrat alors qu'ils sont les plus exposés au séparatisme.

Compte tenu de cette étude alarmante sur le séparatisme dans les lycées français, ne pensez-vous pas avoir sous-estimé la gravité de la situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je ne conteste en rien cette enquête, étant, vous le savez très bien, le premier à souligner ce type de problème. Précisons que les enquêteurs ont interrogé des lycéens sur ce qu'ils ont pu vivre durant leur parcours scolaire et pas seulement au cours des quatre dernières années. En effet, je suis le premier à le reconnaître, de tels phénomènes existent dans la société et se retrouvent à l'école. En revanche, je prétends que jamais autant n'a été fait pour y faire face que depuis 2017.

M. Boris Vallaud. Prétentieux !

M. Thibault Bazin. La situation empire !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Regardez ce qui a été entrepris plutôt que de prétendre – à tort – que nous n'avons rien fait. Vous venez de dire, par exemple, que nous ne faisons rien contre les écoles hors contrat. C'est totalement faux et même contraire à la réalité : à mon arrivée, aucune disposition juridique ne permettait de les empêcher d'ouvrir ou de les fermer ; il est désormais possible de les empêcher d'ouvrir grâce à l'adoption de la loi Gatel, ou de les contraindre à fermer grâce à l'adoption de la loi confortant le respect des principes de la République, dite loi contre le séparatisme.

M. David Habib. Vous n'avez rien compris !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Et je vous le dis : nous en fermons, comme vous le verrez encore dans les prochains jours. *(Exclamations sur les bancs du groupe SOC.)*

M. Maxime Minot. Vive le vent !

M. Éric Diard. Tout va bien !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Ce matin encore, j'étais avec le Premier ministre dans un territoire où il y a ce type de problème et, dans les jours qui viennent, je le répète, vous aurez encore un exemple de fermeture. S'il ne faut pas minimiser le phénomène, il ne sert à rien non plus de l'exagérer comme vous le faites. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.)*

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Avec vous, monsieur le ministre, les établissements hors contrat qui ne respectent pas les valeurs de la République peuvent continuer à ouvrir sans autorisation.

M. Erwan Balanant. Non !

M. Éric Diard. Ce sont les services de l'État qui essaient ensuite de les faire fermer en utilisant des moyens connexes, tels que les règles d'hygiène et de sécurité. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Monsieur le député, vous venez dire une contre-vérité : la loi Gatel permet d'empêcher une ouverture pour des raisons d'ordre public, et la loi confortant le respect des principes de la République permet une fermeture pour les mêmes raisons. Non seulement c'est une réalité juridique, mais nous l'avons fait et nous le ferons encore. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4628

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 décembre 2021](#)